



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E96650

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2027

ÉDITÉ LE

17/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/02/2013

Forme juridique : SAS

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTAUBAN

Siret : 791 186 455 00014

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 7178287

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 182046900H001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 182046900H001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : JEAN-NOEL PARRIEL

167 ROUTE DE BELFORT
82240 PUYLAROQUE

Téléphone : 05 63 31 00 51

Fax : 05 63 31 00 51

Portable : 06 21 16 25 98

Site Internet : <http://www.jean-noel-parriel-isolation-platerie.fr>

E-mail : jean-noel.pariel.sas@orange.fr

Responsabilité légale :
LEROUX PARRIEL CHANTAL DIRECTRICE GENERALE / PARRIEL JEAN NOEL
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	11/06/2025
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	11/06/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.